



15ème législature

Question N° : 10458	De M. Luc Carvounas (Nouvelle Gauche - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Action et comptes publics		Ministère attributaire > Action et comptes publics
Rubrique > finances publiques	Tête d'analyse > Réduction de la dette publique	Analyse > Réduction de la dette publique.
Question publiée au JO le : 10/07/2018 Réponse publiée au JO le : 18/09/2018 page : 8247		

Texte de la question

M. Luc Carvounas alerte M. le ministre de l'action et des comptes publics sur l'état de la dette publique. La majorité parlementaire, à l'instar du Président de la République, s'est engagée à réduire le déficit budgétaire de l'État français, et de mettre en place des mesures de désendettement. Cette promesse, qui vise à mettre la France en situation régulière vis-à-vis du pacte de stabilité et de croissance (PSC) de 1997, qui restreint le déficit public des pays de la zone euro à 3 % de leur PIB et leur dette publique à 60 % de leur PIB, est à l'heure loin d'être tenue. Or, le budget pour 2018 a validé une augmentation de 0,6 % de la dépense publique et la fin de différents impôts ou taxes prévue pour l'année en cours, en particulier la taxe d'habitation va coûter selon différentes estimations 26 milliards d'euros. Dans le même temps un certain nombre de réformes en cours ou à venir comportent des coûts qui pèseront plus ou moins lourdement sur le déficit public. Il lui demande donc des précisions quant à la stratégie que compte suivre le Gouvernement en matière budgétaire, afin d'accomplir les objectifs de réduction des déficits et de désendettement qu'il s'est fixé pour les quatre prochaines années.

Texte de la réponse

Le débat d'orientation des finances publiques qui a eu lieu le 12 juillet dernier à l'Assemblée nationale a été l'occasion pour le Gouvernement de réaffirmer sa stratégie en matière de finances publiques. Celle-ci repose sur le retour à l'équilibre des finances publiques à horizon 2022 par le biais d'un ralentissement de la progression en volume de la dépense publique. Dans ce cadre de rétablissement des finances publiques françaises, la dette publique qui est passée de 90,6 % du PIB en 2012 à 96,8 % du PIB en 2017 diminuerait progressivement pour revenir à 89,7 % du PIB en 2022 (hors reprise de la dette de SNCF Réseau). Depuis un an, l'amélioration des finances publiques est sensible. Ainsi, pour la première fois depuis 2007, le déficit public français est inférieur à 3 % du PIB. Cela a permis à la France de sortir de la procédure pour déficit excessif ouverte à son encontre depuis 2009. La loi de finances et la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 ont marqué une première étape dans la stratégie de ralentissement de la dépense du Gouvernement et des réformes d'ampleur – touchant notamment le secteur du logement et celui de l'emploi – ont été engagées. En outre, l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) a été fixé en 2018 à un niveau faible traduisant un effort significatif de maîtrise des dépenses d'assurance-maladie. Enfin, un mécanisme vertueux de contractualisation avec les collectivités territoriales sur l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement et la réduction de leur besoin de financement a été mis en place. Les textes financiers pour 2019 qui seront présentés à l'automne seront l'occasion de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de retour à l'équilibre des finances publiques du Gouvernement.